



## Abonnement telephonique gsm

Par **hub62**, le **18/02/2011** à **13:46**

Bonjour,

j'ai du résilié mon abonnement téléphonique pour la raison de changement de situation avec une ligne professionnelle et ayant déjà une deuxième ligne chez ce fournisseur "SFR". mon contrat se finissant le 14/08/2012 celui ci me réclame la somme de 577.32 € est ce normal sachant que je n'utilise plus cette ligne

Je leur demande de bien vouloir me faire plusieurs échéances cela est possible mais avec des frais supplémentaires (10€)!!!!

Merci de vos conseils

Cordialement

Par **mimi493**, le **18/02/2011** à **18:09**

Le fait d'utiliser ou non le service ne change rien.

Si vous vous étiez engagé pour un an, ils sont dans leur droit